Université Perpignan Via Domitia
CREATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Présidence
Service des affaires institutionnelles et juridiques

Perpignan, le 1er avril 2025

Décision n° 2025-016 du 1er avril 2025 portant nomination des directeurs(trices) des antennes de l'Université de Perpignan Via Domitia

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1, L 712-2 ;
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu les fiches mission « Directeur d'antenne » du Président de l'université de Perpignan du 1er avril 2025 adressées aux directeurs(trices) d'antennes de Tautavel, Font-Romeu, Narbonne et Carcassonne,

DECIDE

Article 1 - Les directeurs(trices) d'antennes de l'Université de Perpignan Via Domitia nommés à compter du 1er avril 2025 pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat en cours du Président en fonction au moment de la signature de la présente décision sont :
- Madame Sophie Grégoire en qualité de directrice de l'antenne de Tautavel ;
- Monsieur Henri Méric en qualité de directeur de l'antenne de Font-Romeu ;
- Monsieur Romain Bouniol en qualité de directeur de l'antenne de Narbonne ;
- Madame Mouna Kamel Lucrece en qualité de directrice de l'antenne de Carcassonne.

Article 2 - La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info » et sur le site internet de l'Université.

Le Président de l'Université,

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr